

La formation en archivistique Philosophie et développement

Carol Couture

Ayant sa place à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (désignée par l'abréviation EBSI dans la suite du texte) depuis plus de 15 ans, la formation en archivistique est bien ancrée à l'Université de Montréal. Même aux heures les plus sombres des relations entre la bibliothéconomie et l'archivistique, qu'on pense à la «querelle des manuscrits»¹ en 1973, l'EBSI a continué d'offrir un enseignement en archivistique. Elle s'est donnée une tradition en ce domaine et ceci n'est pas sans importance car, comme pourrait le dire l'adage, la formation au niveau universitaire ne se bâtit pas en un jour. Maurice Lebel, célèbre universitaire québécois, a déjà affirmé: «Il faut 25 ans de travail ardu et tenace pour bâtir en hommes un département de qualité.»² Or l'EBSI, a fêté son 25^e anniversaire en 1987 et l'enseignement de l'archivistique y existe depuis une quinzaine d'années. On pourrait donc affirmer que l'archivistique, à l'Université de Montréal, se développe dans le cadre d'une École bien établie.

Mais, qu'est véritablement cette École de bibliothéconomie et des sciences de l'information? Elle est une école professionnelle offrant des enseignements au 1^{er} et au 2^e cycle, intéressée par les différents processus utilisés pour la collecte, l'organisation, le stockage, la conservation, le repérage et la diffusion de l'information dans la société. En définitive, l'EBSI se préoccupe de la gestion de l'information et dans ce contexte, il n'est pas sans intérêt pour elle que l'archivistique devienne un partenaire des sciences de l'information pour la gestion d'un objet commun: *l'information*.

Après une brève rétrospective en première partie de ce texte, nous ferons ressortir en deuxième partie les principales assises de la philosophie qui caractérise la formation en archivistique à l'EBSI. Nous examinerons brièvement en troisième partie, les axes et les priorités qui, selon toute vraisemblance, prévaudront à son développement.

RÉTROSPECTIVE

L'historique de la présence de l'archivistique à l'EBSI ayant déjà été traitée ailleurs³, nous nous contenterons ici, de faire un survol des moments forts de l'installation et du développement de cette discipline à l'Université de Montréal. L'archivistique y apparaît véritablement en 1971 dans ce qui était à l'époque, l'École de bibliothéconomie, connu depuis 1984, comme l'EBSI. L'archivistique y occupait alors trois crédits (45 heures de cours) offerts comme cours à option aux étudiants de deuxième année de maîtrise. Il s'agissait donc d'un enseignement de 2^e cycle. Bien sûr, on aura compris que l'objectif de cet unique cours n'était pas de former des archivistes, mais plutôt de sensibiliser des bibliothécaires à ce qu'était l'archivistique.

À compter de 1980, à la faveur d'une révision de programme entreprise en 1979 à l'EBSI, l'archivistique s'étend à deux cours de trois crédits chacun (90 heures de cours), auxquels s'ajoute la possibilité de compléter un stage en milieu de travail de quatre crédits (20 jours ouvrables).

Dans ce contexte, se tint à l'EBSI, en mars 1982, une journée d'étude, de réflexion et de discussion portant sur l'opportunité d'y poursuivre le développement de l'archivistique. Elle fut, à la fois, un aboutissement et le point d'un nouveau départ. Y participèrent, les étudiants et les professeurs de l'EBSI, des administrateurs de la Faculté des études supérieures et de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, ainsi que des professionnels de l'archivistique. À la fin de cette journée fort importante pour le développement de la formation en archivistique à l'Université de Montréal, on savait qu'il fallait aller plus loin. On était prêt à se donner la volonté politique de développer davantage l'enseignement de l'archivistique pour passer progressivement d'un objectif de sensibilisation à l'archivistique à un objectif déclaré de formation en archivistique. Cela s'est concrétisé par deux recommandations issues de la journée d'étude:

- faire place à un enseignement obligatoire de l'archivistique dans le cadre de la première année de maîtrise;
- mettre en place une concentration en archivistique qui serait offerte aux étudiants de deuxième année de maîtrise (une concentration comprend trois cours de trois crédits chacun et un stage de quatre crédits). Cela signifiait aussi la possibilité pour l'étudiant de rédiger un mémoire en archivistique (le mémoire a une valeur de 20 crédits).

À compter de septembre 1982, répondant à une demande expresse du Comité de formation de l'Association des archivistes du Québec, l'EBSI offre deux cours d'archivistique qui s'adressent à une clientèle de professionnels déjà en poste.⁴

Par la suite, l'année universitaire 1983-1984 fut marquée par la mise en place d'un certificat de 1^{er} cycle en archivistique⁵ (les premiers étudiants l'entre-

prennent en septembre 1983) et l'ouverture, au 2^e cycle, d'une concentration en archivistique offerte aux étudiants de la maîtrise en bibliothéconomie. Pour la première fois au Québec, depuis l'abandon par l'Université Laval en 1971, du certificat d'études supérieures en archivistique, on pouvait parler d'une véritable formation universitaire en archivistique et ce, à deux niveaux d'intervention. Au 1^{er} cycle, le certificat en archivistique allait permettre la formation de spécialistes aptes à réaliser toutes les opérations archivistiques. Au 2^e cycle, la concentration allait préparer des étudiants, en alliant leurs connaissances en sciences de l'information à celles acquises en archivistique, à gérer des services d'archives ou des interventions archivistiques avec tout ce que cela comporte de planification, d'organisation et d'administration.

Tous ces développements signifiaient qu'au 1^{er} cycle, un étudiant pouvait consacrer une année entière (30 crédits) de ses études universitaires à l'archivistique, laquelle année avait avantage à s'insérer dans le cadre d'un baccalauréat. Au 2^e cycle, l'étudiant pouvait consacrer la grande majorité de sa deuxième année de maîtrise à l'archivistique et ce, en suivant des cours en ce domaine ou en rédigeant un mémoire. On ne se contentait plus de sensibiliser, on formait maintenant des archivistes, tant pour les opérations que pour l'organisation et la gestion.

En 1986, l'archivistique devenait obligatoire pour les étudiants de maîtrise par l'ajout, au programme de première année, d'un cours d'archivistique de deux crédits (30 heures de cours).

Naturellement, cette évolution de l'archivistique n'aurait pu se concrétiser sans que l'EBSI ne se donne les moyens nécessaires pour soutenir cet enseignement. Entre 1985 et 1988, d'importants efforts ont été faits en ce sens pour augmenter les ressources humaines⁶, dégager les budgets nécessaires à l'engagement d'une douzaine de chargés de cours, renforcer les ressources documentaires⁷ et obtenir des ressources matérielles supplémentaires.⁸

Enfin, depuis le début de 1988, l'EBSI a entrepris une importante évaluation de son programme de maîtrise. Dans ce cadre, son comité des études vise, entre autres objectifs, à créer, dans un contexte d'harmonisation avec les sciences de l'information, une spécialisation en archivistique. Ainsi, les étudiants intéressés pourront consacrer la totalité de leur deuxième année de maîtrise à l'archivistique, et ce, après une première année de tronc commun, au cours de laquelle ils auront acquis une foule de connaissances applicables tant à l'archivistique qu'à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information (administration et gestion, informatique documentaire, indexation, études de milieux, etc.).

Se dégagent donc de tout ceci, des engagements institutionnels significatifs et irréversibles au profit de l'archivistique. À en juger par cette évolution, par ces élargissements successifs, il semble bien que l'archivistique soit à l'Université de Montréal pour y rester et pour y rester en force, comme partenaire à part entière des sciences de l'information.

PHILOSOPHIE DE LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE

La tradition sur laquelle repose la formation en archivistique à l'Université de Montréal a permis d'asseoir cette formation sur une philosophie dont les éléments de base sont: la mise en place et le renforcement d'un contexte favorable à son développement; l'enseignement d'une archivistique intégrée; l'harmonisation des formations; la participation active au réseau international de l'archivistique et des sciences de l'information; le développement de la recherche en archivistique.

Le contexte dans lequel se situent les programmes de formation en archivistique à l'Université de Montréal est favorable et des plus enrichissants. Il est favorable si on tient compte des ressources relativement importantes qui sont consacrées à l'archivistique (ressources humaines, documentaires et matérielles décrites précédemment). Contexte rendu favorable aussi par l'attitude très positive et réceptive que tout le personnel de l'EBSI a à l'égard de l'archivistique. Et enfin, contexte favorable si l'on tient compte de la complicité indispensable qui s'est établie depuis longtemps entre le Service des archives de l'Université de Montréal et l'EBSI pour tout ce qui touche à la formation en archivistique. Dans un autre ordre d'idées, ce contexte est enrichissant quand on pense aux activités particulières issues de l'EBSI et qui participent au développement de l'archivistique comme discipline. Mentionnons entre autres la réalisation de l'émission *Archivé-cu* (plus de 24 émissions d'une durée de 30 minutes chacune) et la mise en place des «4 à 6 archivistiques» qui ont permis en 1986-1987 et en 1987-1988 d'organiser des conférences portant sur plusieurs sujets tels «l'informatisation des archives», «les aspects internationaux comparés», «le congrès international des archives qui se tiendra à Montréal en 1992» et «le Conseil international des archives». Enfin, ce contexte est enrichissant quand on considère que l'EBSI reçoit au 2^e cycle, des étudiants venant d'horizons variés (histoire de l'art — chimie — lettres — biologie — sciences infirmières — droit — théâtre — administration — informatique — etc.) et de pays différents (entre 1971 et 1986, l'École a reçu 68 étudiants étrangers dont 38 pour la période 1981-1986), que son personnel enseignant est issu de disciplines très diverses (l'archivistique — la bibliothéconomie — l'histoire — la linguistique — l'informatique — la philosophie — l'administration — etc.), qu'il s'est formé au Canada, aux États-Unis et en Europe et que tous ont une formation de 2^e ou de 3^e cycle ou ont pu démontrer des expériences équivalentes. Tout ceci ne peut que participer au développement de l'archivistique en la plaçant dans un contexte favorisant l'innovation et le renouvellement, éléments essentiels à un enseignement de niveau universitaire qui se veut de qualité.

Par choix, l'EBSI a voulu se donner une philosophie de l'enseignement qu'elle offre en archivistique, basée sur une approche intégrée. Elle regroupe dans son personnel et ses chargés de cours, les premiers promoteurs de cette approche qui veut faire la synthèse entre l'archivistique européenne traditionnelle et le «records management» américain. On a défini cette façon d'aborder l'archivistique

comme étant celle qui permet d'assurer l'atteinte de trois objectifs essentiels à la viabilité de l'archivistique à savoir:

«... — garantir l'unité et la continuité des interventions de l'archiviste sur les documents d'un organisme et permettre ainsi une mise en perspective de la théorie des trois âges et des notions de valeur primaire et de valeur secondaire;

— permettre l'articulation et la structuration des activités archivistiques dans une politique d'organisation des archives;

— intégrer la valeur primaire et la valeur secondaire dans une définition large des archives.»⁹

L'harmonisation des formations en archivistique, en bibliothéconomie et en sciences de l'information est une autre pierre d'assise de la philosophie qui caractérise et qui rend unique la formation en archivistique à L'EBSI. Beaucoup de textes portent sur ce sujet¹⁰. La tendance internationale, c'est bien connu, s'oriente vers une mise en commun de plusieurs connaissances propres à ces domaines, à condition toutefois que chacun puisse sauvegarder sa personnalité et ses spécificités. Comme il a déjà été écrit: «Harmonisation ne signifie pas fusion, ni intégration des formations, mais interrelation, coexistence, collaboration et partage des ressources humaines et matérielles.»¹¹ Voilà ce qu'entend l'EBSI quand elle propose une harmonisation des formations. Cette volonté d'harmoniser s'appuie sur le fait qu'au-delà de leurs particularités, l'archivistique, la bibliothéconomie et les sciences de l'information ont tous un objet commun: l'information. Plusieurs de leurs préoccupations se comparent et il apparaît avantageux de développer une certaine perméabilité de façon à ce que les principes et les méthodes propres à chacune d'elles puissent être appliqués après avoir été adaptés. Il s'agit d'activités telles: l'administration et la gestion, la technologie, les études d'utilisateurs, l'analyse documentaire, les méthodes de recherche, l'exploitation des sources d'information, la conservation, les politiques d'information, l'organisation des documents officiels.¹² Au plan national aussi, on sent poindre l'harmonisation. qu'on pense aux efforts de normalisation du Bureau canadien des archivistes qui propose d'utiliser comme guide, la norme RCAA2 pour la description du fonds d'archives. Il semble devenir de plus en plus évident qu'une alliance entre archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information soit des plus opportunes. L'EBSI a pris ce pari et compte bien le gagner.

La philosophie de la formation en archivistique à l'EBSI met aussi beaucoup d'espoir dans son implication active dans le réseau international propre à l'archivistique et aux sciences de l'information. On se connaît, on se juge et on s'évalue avec autant plus d'à-propos, quand on peut se comparer aux autres. Pour ce faire, l'EBSI et partant, les spécialistes de l'archivistique qu'elle regroupe, participent très activement aux différents organismes internationaux, tels le Conseil international des archives (CIA), l'International Federation of Library Association (IFLA), l'Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI), l'Association of Library and Information Science Education (ALISE) et l'American

Library Association (ALA), dont elle tient son agrément. Par ailleurs, l'EBSI se fait le promoteur de projets de recherche et d'échanges bilatéraux et multilatéraux qui la mettent en relation directe avec l'École des sciences de l'information (ESI) de Rabat, au Maroc, et de l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de Dakar, au Sénégal. Chacun de ces projets a un volet archivistique qui permet à l'EBSI une diffusion de son expertise en ce domaine et une ouverture sur les expériences vécues ailleurs. Cela se concrétise par la venue à l'EBSI, de professeurs de ces écoles, par l'envoi d'enseignants de l'ESBI dans ces écoles et par la réalisation de projets de recherche communs.

Le développement de la recherche en archivistique est une autre composante et non la moindre, de la philosophie qui sous-tend la formation en ce domaine à l'EBSI. Il est reconnu et accepté que la recherche est une donnée essentielle à l'existence d'un domaine d'enseignement universitaire. Cette recherche est la seule façon de permettre à l'enseignement de se renouveler et à une discipline, en l'occurrence l'archivistique, de poursuivre son développement. L'EBSI favorise cette recherche du simple fait que ses enseignants en archivistique soient obligés, comme les autres, de produire dans le domaine de la recherche (publication de monographies, articles, compte rendus, obtentions de subventions de recherche, participations à des congrès, colloques, etc.) et de faire partie de groupes de recherche.¹³ Elle le fait de plus, en permettant la publication de travaux d'étudiants et la réalisation de travaux de recherche et de mémoires en archivistique.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE

L'archivistique fait maintenant partie intégrante des programmes d'études de l'EBSI. Elle y est fort présente au premier cycle par le certificat en archivistique et au deuxième cycle par la concentration qui, selon toute probabilité, deviendra une spécialisation en archivistique nommément mentionnée sur le diplôme de maîtrise. Cependant, il reste encore beaucoup à faire et plusieurs axes et priorités de développement ont été identifiés.

En ce qui concerne le certificat en archivistique, il est clair qu'il demeurera un certificat et que l'Université de Montréal ne croit pas opportun de l'allonger pour en faire un majeur (60 crédits ou 2 années universitaires), pas plus qu'un programme de baccalauréat. L'EBSI encourage et continuera d'encourager les étudiants à en faire une composante menant à l'obtention d'un baccalauréat. En clair, l'EBSI se refuse à considérer ce certificat comme un diplôme terminal puisqu'il équivaut au tiers de l'unité de mesure universitaire de base qu'est le baccalauréat.

Par ailleurs, grâce au développement de la spécialisation en archivistique, l'EBSI veut encourager de plus en plus d'étudiants ayant complété un certificat en

ce domaine à l'intérieur d'un baccalauréat, à entreprendre des études de 2^e cycle dans cette spécialité.

Tout ceci devrait permettre un développement de la formation et de la recherche en archivistique d'une part et une maximisation des avantages qu'offre l'harmonisation des formations d'autre part. Il est intéressant aussi, de considérer le fait que l'EBSI a déjà entrepris une réflexion poussée sur la mise en place éventuelle d'un programme de doctorat. Sans vouloir préjuger de l'avenir, il paraît de plus en plus vraisemblable que l'EBSI puisse, dans les années qui viennent, offrir une formation de troisième cycle avec tout ce que cela comporte au plan de la recherche et du développement d'une discipline. Et si cela se produit, on peut être assuré que l'archivistique, déjà bien ancrée, aura droit au chapitre. En définitive, l'objectif ultime de l'EBSI est de former le plus adéquatement possible des professionnels de la *gestion de l'information* et de favoriser la recherche et le développement en ce domaine, on ne peut plus de pointe.

CONCLUSION

Si on considère ce développement de la formation en archivistique et celui intervenu ailleurs, dans d'autres programmes et d'autres institutions, il est extrêmement stimulant pour la profession de constater la rapidité avec laquelle a évolué l'archivistique au Québec et au Canada. Car après tout, n'oublions pas qu'il y a quinze ans à peine, il aurait été pratiquement inacceptable et impensable de parler de l'archivistique comme étant une discipline et encore moins comme une discipline ayant droit de cité dans les universités. Maintenant que c'est le cas, il faut faire les efforts pour que l'archivistique continue d'y progresser et d'y évoluer avec autant de dynamisme, d'ardeur et de créativité que cela a été fait jusqu'à maintenant. Dans ces conditions, il ne faut pas douter que l'archivistique saura acquérir ses lettres de noblesse pour devenir une discipline totalement reconnue par le monde scientifique et par la société en général.

Carol Couture

L'auteur est professeur agrégé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Il enseigne l'archivistique et est responsable du certificat en archivistique.

1. Cette controverse, maintenant célèbre au Québec, a donné lieu à la publication de plusieurs textes dont certains sont parus dans la revue *Archives*, v. 73.2 (1973) pp. 42-106. Par ailleurs, il importe de consulter aussi: *L'affaire des manuscrits, ou La dilapidation du patrimoine national*, Documents colligés et présentés par Gaétan Dostie, Montréal, Édition du jour/L'Hexagone, 1973, 93 p.
2. Maurice Label, «Le rapport Parent dix ans après. Succès ou faillite des CEGEP», conférence présentée au congrès annuel de la Société royale du Canada à l'University of Toronto en juin 1974, p. 2. Annexe au *Rapport préliminaire partiel et non définitif du comité sur l'enseignement collégial*, Montréal, 1970.
3. Florence Arès, Carol Couture et Louise Gagnon-Arquin, «L'archivistique à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information», *Argus*, vol. 16, no 1 (mars 1987), pp. 9-11.
4. Il faut situer cet enseignement dans le contexte du développement rapide qu'a connu alors l'archivistique avec l'adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) en 1982 et celle de la Loi québécoise sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1) au début de 1983.
5. Il importe de noter que par le certificat en archivistique, l'EBSI élargissait son expertise en s'impliquant au 1^{er} cycle alors qu'avant, tous ses enseignements se situaient uniquement au 2^e cycle.
6. Engagement d'un professeur agrégé mi-temps pour la période allant de 1985 à 1988 et plein temps depuis le 1^{er} juin 1988, d'une chargée d'enseignement plein temps libérée d'une demie charge d'enseignement pour terminer des études de doctorat, d'une coordonnatrice des stages d'archivistique du certificat et de la concentration et d'une chargée de formation pratique mi-temps pour le certificat en archivistique.
7. Consolidation et développement de la collection archivistique: 10 000\$ d'acquisitions en 1987-1988.
8. Utilisation par les étudiants du certificat, du laboratoire d'informatique de la Faculté des arts et des sciences: 60 micro-ordinateurs équipés de disques durs et sur lesquels sont utilisés des logiciels archivistiques; planification de la mise en place en 1990, d'une laboratoire d'archivistique consacré à l'organisation, au traitement et à la conservation des archives.
9. Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau, «L'archivistique a-t-elle trouvé son identité?», *Argus*, vol. 17, no 2 (juin 1988), pp. 51-60.
10. Les possibilités d'harmonisation entre l'archivistique, la bibliothéconomie et les sciences de l'information ont été discutées lors d'un colloque qu'a organisé l'UNESCO à Paris, en octobre 1984. Y ont été présentés les textes suivants: UNESCO, *Déclaration Liminaire*, Paris, UNESCO, 1984, 11p.; *Rapport Final*, Paris, UNESCO, 1984, 13p.; Paul Wasserman, *L'enseignement de la gestion en tant que matière dans la formation des bibliothécaires, documentalistes, archivistes et autres spécialistes de l'information*, Paris, UNESCO, 1984, 29p.; Michael Cook, *L'enseignement de la technologie en tant que matière dans la formation des bibliothécaires, documentalistes, archivistes et autres spécialistes de l'information*, Paris, UNESCO, 1984, 25p.; Henri Sène, *Les études sur les utilisateurs comme matière dans la formation des bibliothécaires, archivistes et spécialistes de l'information*, Paris, UNESCO, 1984, 14p. Le lecteur aura de plus avantage à consulter la brochure suivante: *L'harmonisation de la formation en bibliothéconomie, en sciences de l'information et en archivistique*, Paris, UNESCO, 1987, 17p.
11. Marcel Lajeunesse, «L'archivistique, une science de l'information à la recherche d'un milieu de formation», *Archives*, vol. 18, no 3 (décembre 1986), p.43.
12. *Ibid.*, pp. 44, 45 et 46. Ces pages expliquent en détail, les possibilités d'harmonisation que nous nous sommes contentés de mentionner dans le texte.
13. Citons à titre d'exemple les participations suivantes: Marcel Lajeunesse et le soussigné sont membres du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). Les autres membres de ce groupe sont Denys Chouinard, Jacques Ducharme, Normand Gouger et Jean-Yves Rousseau (président par cooptation). Le soussigné est aussi membre du Groupe de recherche sur les archives régionales (GRAR) dont le responsable est André Côté de l'UQAC. Avec deux autres professeurs de l'EBSI, le soussigné a aussi participé, de 1986-1988, à un projet de recherche portant sur l'expérimentation d'un système intégré de ressources d'information (SIRI) en milieu de travail. Ce projet a été réalisé au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) et on en trouve une description dans: Gilles Deschatelets, Gilles Chaput et Carol Couture, «Un système intégré de ressources d'information.» *Conférence Proceedings of the 4th Canadian ARMA Conference*, session #408, ARMA, Ottawa, 1987, 11p.